

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2019

Date de convocation et d'affichage : 05 juillet 2019

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 h 02.

Présents :

Mmes BETTINGER Sylvianne, BEURY Jeanne-Laure, BLUM Catherine, CODAZZI Colombe, COLFORT Jacqueline, DUCHENE Annie, FINET Odile, FRAENKEL Stéphanie, GARIGLIO Elisabeth, GRANDPIERRE Elisabeth, GREMILLET Annie, HELIOT-COURONNE Isabelle, JOLLIOT Marie-France, LE CORRE Marie, LEDOUBLE Catherine, LEROY Marie-Thérèse, MALARMEY Michèle, MARIE Sylvie, PETIT Sandrine, PHILIPPON Elisabeth, PORTIER-GUENIN Françoise, RABAT-ARTAUD Nadia, ROBERT Isabelle, ROTH Michèle, ROUSSELOT Nicole, ROUVRE Annie, SAUBLET SAINT-MARS Véronique, SEBBARI Samira, ZAJAC Anna

MM. ABEL Jean-Pierre, ARBONA Philippe, BALLAND Alain, BAROIN François, BAUDOUX Bruno, BEAUSSIER Jean-Marie, BERTHOLLE Jean-Paul, BILLET André, BLANCHARD Dominique, BLANCHON David, BLASSON Christian, BOISSEAU Dominique, CASTEX Jean-Marie, CHAMPAGNE Anicet, CHEVALIER Bertrand, COTEL Philippe, COURTOIS Jean-Christophe, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHAUT Francis, DELAITRE Guy, DENIS Valéry, DEON Philippe, FARINE Bruno, GAILLARD Paul, GARNERIN David, GAURIER Claude, GATOUILLAT Marcel, GIRARD Marc, GIRARDIN Olivier, HANDEL William, HUBINOIS Alain, HUMBERT Christophe, KISSERLI Jean-Marie, LANDREAT Pascal, LECLERC Jean-Claude, LEIX Jean-François, LEPRINCE Didier, MEIRHAEGHE Jean-François, MOCQUERY Bernard, MOCQUERY Philippe, MOCQUERY Régis, MONTAGNE Jean-Jacques, PEUCHERET Alain, POTTIER Denis, RAGUIN Jacky, RICHARD Olivier, RIGAUD Jacques, ROBLET Bernard, RUDENT Michel, SAINTON Michel, SAUNOIS Serge, SEBEYRAN Marc, SERRA Frédéric, SUBTIL Bruno, VAN de ROSTYNE Alain, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZWALD Jérémy

Représentés : TRIBOT Philippe par COQUILLARD Gérard, BRANLE Christian par TRESSOU Marie-Hélène, ROTA Colette par MORET André, VETTER Claude par SIMON Chantal, MOUILLEFARINE Jean-Claude par HOUARD Bruno

Sont excusés et ont donné pouvoir : BLASCO Thierry à BLASSON Christian, BOUCHOT Chantal à JOLLIOT Marie-France, URBAIN Sandrine à ROBLET Bernard, DEMOISSON Daniel à BLANCHARD Dominique, PAUTRAS Marie-Françoise à SEBBARI Samira, SAUVAGE Philippe à MOCQUERY Bernard, DRAGON Jean-Luc à GREMILLET Annie, DUQUESNOY Olivier à ROUSSELOT Nicole, ARNAUD Jean-Jacques à LEIX Jean-François, MOSER Alain à RABAT-ARTAUD Nadia, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, BAZIN-MALGRAS Valérie à HELIOT-COURONNE Isabelle, BRET Marc à LE CORRE Marie, GONCALVES José à GARIGLIO Elisabeth, HONORE Nicolas à SERRA Frédéric, LEMELLE Flavienne à BOISSEAU Dominique, LEYMBERGER Brigitte à GRANDPIERRE Elisabeth, MENEUÉL Gérard à BAUDOUX Bruno, OUADAH Karima à ROUVRE Annie, PATELLI Lise à BEURY Jeanne-Laure, THOMAS Christine à PORTIER-GUENIN Françoise, FAURE Gilbert à MEIRHAEGHE Jean-François

Excusés : DESROUSSEAUX Pascal, GERARD Fabien, RESLINSKI Jean-François, GRIENENBERGER Daniel, REHN Yves, CHAPLOT Roland, BACHMANN Jean-Marie, TRUELLE Hubert, GACHOWSKI Jacques, FRAPIN David, ROYERE Raynald, SCHMITT Philippe, SPILMANN Marcel, SIMON Véronique, AMILHAU Marie-Pierre, MARTINOT Bruno, RICHARD Sophie

Absents : FEVRE Dolly, PARIGAUX Jean-Louis, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, BAILLY Jean-Marie, MANDELLI François

Sont présents mais ne participent pas au vote, étant en conflit d'intérêt : GAILLARD Paul, GRANDPIERRE Elisabeth, LANDREAT Pascal, ROUVRE Annie, GIRARD Marc, HOUARD Bruno, BALLAND Alain, DENIS Valéry, PHILIPPON Elisabeth, RAGUIN Jacky, RICHARD Olivier, RIGAUD Jacques, SAUBLET SAINT-MARS Véronique, LEPRINCE Didier, BILLET André, BLUM Catherine

Sont excusés et ont donné pouvoir mais ne participent pas au vote par procuration étant en conflit d'intérêt : LEYMBERGER Brigitte, BRET Marc

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance Stéphanie FRAENKEL.

| | |
|--------------------------|--|
| DELIBERATION N°27 | Pacte Territorial d'Insertion – Département de l'Aube |
| RAPPORTEUR | Stéphanie FRAENKEL |

| Nombre de membres : 136 | | Vote | | | |
|--------------------------------|---------------------------|-------------|---------------|-------------------|--------------------------|
| Présents | Suffrages exprimés | Pour | Contre | Abstention | Non-participation |
| 92 | 95 | 95 | | | 16 |

Le rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2019

PACTE TERRITORIAL D'INSERTION - DEPARTEMENT DE L'AUBE

Annexe : Pacte Territorial d'Insertion

Exposé :

Le Département de l'Aube accompagne 9 245 allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA) dont 68% habitent le territoire de Troyes Champagne Métropole (soit 6 300 allocataires au 31 mars 2019). Sur la part départementale, 2 200 allocataires ont moins de 30 ans, plus de 17% ont un niveau de scolarisation égal ou supérieur à BAC +2 et 650 allocataires sont des travailleurs indépendants.

La loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant le RSA et réformant les politiques d'insertion impose au Département la mise en œuvre d'un Programme Départemental d'Insertion (PDI).

Pour sa mise en œuvre, les départements sont invités à rédiger et à conclure avec les partenaires intéressés un Pacte Territorial d'Insertion (PTI).

Le PTI a pour vocation de définir les modalités de coordination des actions qui sont ou seront menées par le Département de l'Aube et par les parties signataires associées, et dont les objectifs sont de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA.

Le PTI du Département de l'Aube permet d'associer les acteurs concernés et constitue un outil de pilotage stratégique. A ce titre trois priorités sont fixées :

- l'instauration d'une gouvernance connectée aux enjeux du territoire,
- le choix d'un public cible prioritaire, notamment les jeunes diplômés,
- la mise en œuvre d'une évaluation des dispositifs.

Il a pour objectif d'associer l'ensemble des acteurs (CAF, Pôle Emploi, Agence Régionale de Santé, CPAM, Troyes Champagne Métropole, Mission Locale...) dont la coopération est indispensable pour proposer différents leviers susceptibles d'améliorer l'insertion professionnelle des publics précarisés.

Le Département de l'Aube a la volonté de proposer aux bénéficiaires du RSA des dispositifs structurés et diversifiés, de nature à favoriser leur insertion sociale et professionnelle.

Les axes prévus au Pacte Territorial d'Insertion (PTI) s'inscrivent dans cette détermination et sont de nature à :

- améliorer l'accompagnement des publics (3 actions),
- agir pour l'emploi (4 actions),
- lever les difficultés des personnes (4 actions),
- développer les appuis sociaux (2 actions).

La politique de la ville et le développement économique étant des compétences obligatoires de la Communauté d'agglomération, Troyes Champagne Métropole a été sollicitée pour participer à la démarche participative et partenariale inhérente à l'élaboration de ce PTI.

Par ailleurs, le plan d'action du Contrat de ville de Troyes Champagne Métropole, approuvé par délibération n°21 du 23 mars 2019 s'inscrit pleinement dans les objectifs recherchés par le PTI, notamment sur l'insertion sociale et professionnelle des publics précarisés des quartiers prioritaires de la ville, avec un regard particulier posé sur le public jeune.

S'inscrivent également dans les objectifs de proximité et d'accompagnement vers l'emploi des publics bénéficiaires du RSA visés par le PTI, les Points Conseil Emploi (PCE) et les clauses sociales d'insertion.

Au titre de ces différentes compétences, le Département de l'Aube propose à Troyes Champagne Métropole d'être signataire du PTI élaboré pour la période de 2019 à 2023.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER, le Pacte Territorial d'Insertion annexé au présent rapport ;**
- **D'APPROUVER la participation de Troyes Champagne Métropole à la mise en œuvre du Pacte Territorial d'Insertion au titre de sa compétence politique de la ville et de sa compétence développement économique ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer tous les documents administratifs, contractuels ou financiers se rapportant à la présente délibération.**

| Vote | PARTICIPANTS | POUR | CONTRE | ABSTENTION | Non-participation au vote |
|------|--------------|------|--------|------------|---------------------------|
| | | | | | |

Sommaire

| | |
|---|-----|
| Edito | 3 |
| 1. Les partenaires engagés à nos côtés | 4 |
| 2. Les défis que nous devons relever | 6 |
| Les atouts, les difficultés et les défis de l'insertion dans l'Aube | 6 |
| Notre ambition commune | 101 |
| Nos principes directeurs | 113 |
| 3. Nos engagements | 124 |
| Axe 1 – Améliorer l'accompagnement des publics | 134 |
| Axe 2 – Agir pour l'emploi | 188 |
| Axe 3 – Lever les difficultés des personnes | 22 |
| Axe 4 – Développer les appuis sociaux | 26 |
| 4. Annexes | 298 |
| Les 13 actions du PTI | 298 |

Pacte territorial d'insertion (PTI) 2019-2023

Document stratégique

Département de l'Aube



Edito



Philippe Pichery
Président du département
de l'Aube

1. Les partenaires engagés à nos côtés

2. Les défis de l'insertion dans l'Aube

1 Les défis de notre territoire

Avec **311 623 habitants en 2018**, l'Aube est un département de taille intermédiaire mais attractif, qui a vu sa population augmenter de 2,7% depuis 2010, contre 0,3% pour les autres départements de la région Grand Est. Il se caractérise par une position et une configuration géographique singulières : aux confins de la Région Grand Est, la partie au nord du département bénéficie du dynamisme de la région parisienne. Du point de vue de l'accès à l'emploi, **le territoire aubois ne manque pas d'atouts**. Les 3 principaux secteurs d'activité du territoire – l'agroalimentaire, la métallurgie et l'automobile, ainsi que le textile et l'habillement – bénéficient de prévisions conjoncturelles positives¹.

Cependant, **la précarité est loin d'être absente du territoire** : 20 900 personnes perçoivent des minimas sociaux et près de 6% de la population active auboise est **bénéficiaire du rSa**². Ces chiffres traduisent une situation **légèrement moins favorable** qu'ailleurs, la moyenne nationale étant portée à 4,7% de la population active de France métropolitaine couverte par le rSa en 2017.

Les chiffres clés ...

12,1% des Auboisiens actifs sont demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi en décembre 2017 (catégories A, B, C).

20 900 personnes bénéficiaires de minimas sociaux en 2017 dans l'Aube.

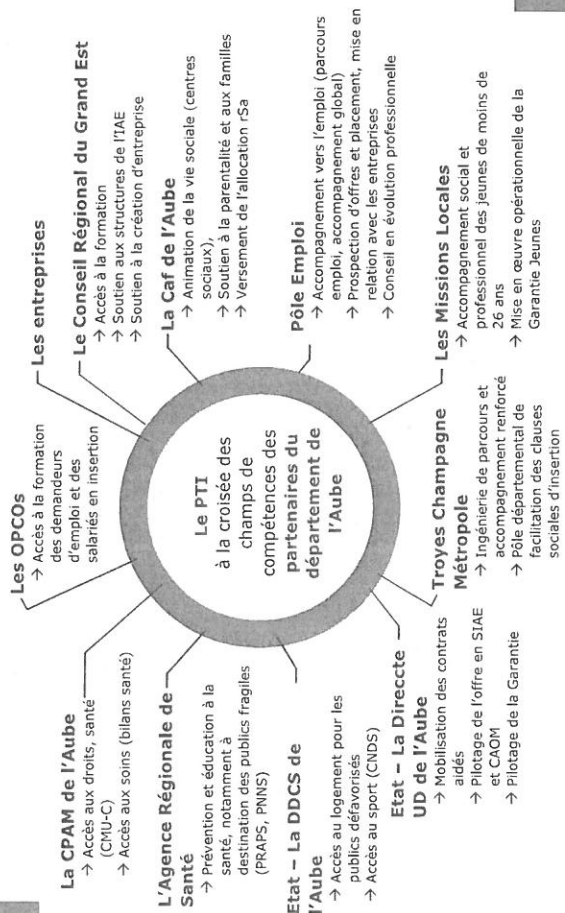
Parmi eux, 10 214 Auboisiens allocataires du rSa en décembre 2018.

Soit 6% de la population active auboise couverte par le rSa.

Une croissance du nombre de personnes bénéficiaires du rSa et de demandeurs d'emploi ces 5 dernières années plus importante qu'à l'échelle nationale.

De plus, au cours des dernières années et comme de nombreux autres territoires, **l'Aube n'a pas échappé à la progression continue de cette précarité** : la courbe du chômage aubois s'inscrit d'ailleurs durablement au-dessus des courbes nationale et régionale (12,1% dans l'Aube, contre 9,4% en région Grand Est et en France métropolitaine).

Le nombre de demandeurs d'emplois aubois inscrits à Pôle Emploi a augmenté de 15% lors de ces 5 dernières années (contre 13,7% en France métropolitaine), atteignant aujourd'hui le nombre de **30 680 personnes inscrites comme demandeurs d'emploi en fin de mois** (catégorie A B C). Le nombre de bénéficiaires du rSa que le Département de l'Aube a pour mission d'accompagner progressait quant à lui de 14% sur la même période, pour concerner 10 214 personnes en décembre 2018³. Cette progression est bien plus importante qu'en France



Un Pacte Territorial issu d'une large concertation ...

Ce Plan est l'aboutissement d'une démarche que la collectivité auboise a voulu **participative et partenariale**. Initiée dès l'année 2017 par la réalisation d'un diagnostic de la politique d'insertion, les travaux se sont poursuivis à l'automne 2018 pour se conclure en début d'année 2019.

| Etat des lieux | Décision du Président de lancer un PTI | Elaboration d'une feuille de route | Concertation partenariale | Comité de pilotage PTI |
|--|--|--|---|------------------------|
| Sept. 2017-Dec. 2017 17 entretiens individuels 2 entretiens collectifs 6 groupes territoriaux | Février 2018 | Mars 2018 - Juin 2018 Travaux internes Echanges bilatéraux 300 participants | Oct. 2018-Nov. 2018 4 ateliers thématiques 1 atelier territorial départemental 1 comité partenarial 60 participants | Février 2019 |

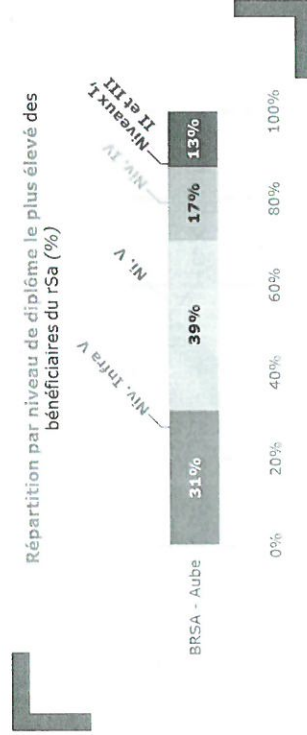
¹ Sources : Cahiers conjoncturels de l'Aube
² Champ et sources : Adultes couverts par le rSa et bénéficiaires de AAH et de l'ASS en décembre 2017, CNAF, fichier DREES ; Population 15-64 ans active, INSEE, RP 2015.
³ Champ et source : Foyers couverts par le rSa et soumis aux droits et devoirs, Solis, Département de l'Aube.

métropolitaine (+2%)⁴. Elle traduit **les difficultés d'une partie des Aubois** à trouver leur place dans le marché du travail et dans la société.

Au-delà des moyennes, **l'Aube est un département contrasté**, où les problématiques sont hétérogènes d'un territoire à l'autre. Les personnes accompagnées au titre de la politique d'insertion se caractérisent par la **diversité de leur situation et de leurs besoins**. De ce point de vue, les publics aubois peuvent être appréhendés au travers de **plusieurs spécificités**, sur lesquelles ce PTI s'est appuyé pour construire une réponse adaptée et cohérente :

→ Bien que l'ensemble des territoires aubois soient concernés, les problématiques rencontrées par les personnes en insertion ne sont pas les mêmes selon les territoires. **L'agglomération troyenne concentre par exemple à elle seule 6 679 allocataires du rSa au 31 décembre 2018, soit 65% du total des bénéficiaires au niveau départemental**. Si on s'intéresse à l'orientation des personnes vers des parcours d'accompagnement, des variations apparaissent par territoire : **c'est notamment le cas de la Côte des Bar où les personnes sont plus souvent orientées vers un parcours social**, bien que ce ne soit pas une majorité. Avec 4 allocataires sur 10 qui ne sont pas détenteurs du permis de conduire sur un département rural, la mobilité est un frein qui est bien sûr central dans une dynamique de reprise de l'emploi. Concernant le taux de pauvreté, les taux les plus élevés concernent cependant les zones urbaines du département, notamment l'intercommunalité de **Romilly-sur-Seine où il s'élève à 22,5%, et Troyes Champagne Métropole à 17%** (contre 14,2% pour la France métropolitaine).

→ **Les niveaux de qualification des allocataires du rSa inscrits chez Pôle emploi sont par ailleurs moins élevés** que la moyenne nationale : **29% des demandeurs d'emploi aubois percevant le rSa en décembre 2018 ne disposent d'aucun diplôme**, cette proportion étant supérieure à la moyenne nationale (26%)⁵.

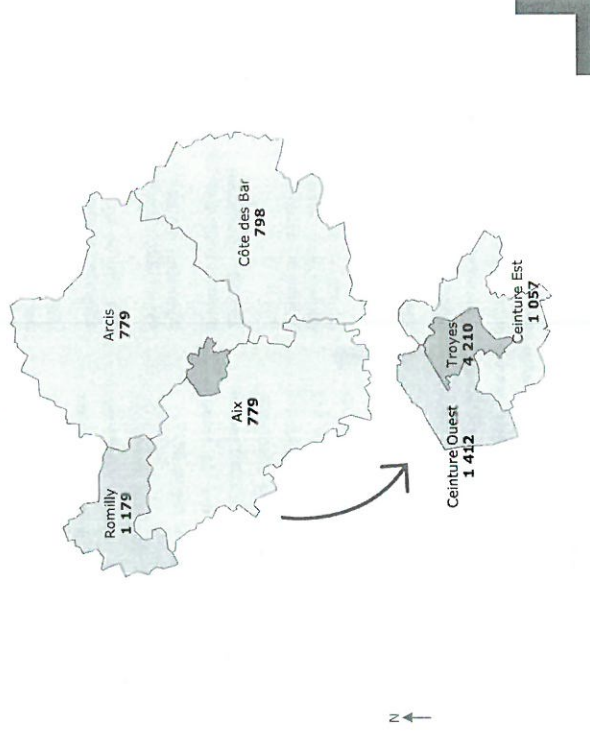


⁴ Champ et source : Séries chronologiques portant sur les bénéficiaires du rSa, fichiers DREES.

⁵ Champ et source : Niveau de qualification des allocataires du rSa, extraction Solis, Département de l'Aube, Déc 2018.

→ Enfin, du point de vue de leur âge, les besoins des publics sont diversement satisfaits. Dans l'Aube, **un quart des allocataires ont moins de 30 ans**. D'autre part, on estime que **27% des jeunes aubois de 18 à 24 ans seraient « non insérés »** (contre 23% à l'échelle de la Région Grand Est). C'est-à-dire ni élèves, ni étudiants, ni stagiaires et sans emploi⁶. Le département de l'Aube compte également la part des jeunes de 20 à 24 ans non-inscrits en établissement scolaire la plus importante de la Région : elle concerne 22% des jeunes, contre 18% pour le Grand Est. Cependant, il est également intéressant de souligner qu'à l'autre bout du spectre, parmi les jeunes de moins de 30 ans bénéficiaires du rSa et inscrits chez Pôle Emploi, 34% ont au moins le BAC ou ont poursuivi des études supérieures.

Nombre d'allocataires du rSa selon les territoires départementaux
[au 31 décembre 2018]



Sources : Solis, Département de l'Aube, Extraction décembre 2018.

⁶ Champ et source : INSEE, RP 2015.

A l'heure de ce nouveau Pacte territorial pour l'insertion, la collectivité auboise et ses partenaires sont **confrontés à plusieurs défis de taille** qui invitent à dépasser les acquis du précédent programme :

- Apporter leur soutien à **un nombre grandissant de personnes** engagées dans des démarches d'insertion sociale et professionnelle.
- **Adapter leurs dispositifs et leurs outils** pour renforcer leur intervention et couvrir des besoins aujourd'hui non satisfaits.
- **Mobiliser les ressources et les potentialités du territoire** en faveur de l'insertion sociale et de l'accès à l'emploi de tous les Aubois.

2 Notre ambition commune

La loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion réaffirme **le rôle du Conseil Départemental en tant que chef de file de l'insertion** pour s'engager, aux côtés de ses partenaires, en faveur de l'accès à l'emploi pour tous⁷. Pour cela, il formalise un **Programme Départemental d'Insertion (PDI)**, qui « **définit la politique départementale** d'accompagnement social et professionnel, recense les besoins d'insertion et l'offre locale d'insertion et planifie les actions d'insertion correspondantes ». Pour que son action soit mise en œuvre en cohérence avec l'ensemble des acteurs qui concourent à ses côtés à cet objectif, le Département élabore avec eux un **Pacte Territorial d'Insertion (PTI)**, qui « **définit notamment les modalités de coordination** des actions entreprises par les parties pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du revenu de solidarité active ».

L'annonce par l'Etat en fin d'année 2018 de la mise en œuvre d'une stratégie de lutte contre la pauvreté renforce la détermination du Département à mettre en œuvre une politique volontariste avec ses partenaires sur le champ de l'insertion.

La collectivité souhaite **féderer ses partenaires autour d'une feuille de route commune** : c'est l'objectif de ce Pacte Aubois pour l'Insertion et l'Emploi pour les années 2019-2023. Dans un souci de cohérence et de simplification, le Département a souhaité élaborer **un document unique** occupant à la fois la fonction de cadre partenarial (PTI) et d'organisation du dispositif d'insertion de la collectivité départementale (PDI).

Ce pacte se situe **à la croisée de plusieurs dispositifs de politique publique** et traduit les priorités politiques transverses de la collectivité. Il est **dédié aux Aubois en situation de fragilité** du point de vue de leur insertion sociale et professionnelle et **fixe pour horizon l'insertion par l'emploi**.

Schéma des dispositifs connexes

Programme départemental d'accès à l'hébergement et au logement des personnes défavorisées (PDAHLPD) 2019-2024

Schéma protection de l'enfance 2012-2016 (renouvelé en 2017 et 2018)

Schéma Départemental d'Accessibilité des Services au Public (SDASaAP) 2017-2023

Schéma départemental des services aux familles (SDSF) 2016-2020

⁷ Ce rôle de chef de file a été confirmé par la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM), 27 janvier 2014) puis par la loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE, 7 août 2015).

3 Nos grands principes d'action

Pour apporter une réponse à la hauteur des enjeux, ce Plan s'appuie sur des principes forts qui incarnent ses partis pris et traduisent son ambition :

1. Ce Pacte est la **feuille de route stratégique** dont se dotent le Département de l'Aube et ses partenaires pour définir le sens et le futur de la politique d'insertion. Il ne reprend pas exhaustivement toutes les actions qui concourent à l'insertion des publics, mais se centre sur plusieurs thèmes clés qui font l'objet d'une attention particulière par l'ensemble des partenaires.
2. **Ce pacte est vivant**. Il a vocation à être actualisé en fonction de l'évolution des besoins des publics, des ressources disponibles, de la réglementation.
3. **Il s'adresse à tous les habitants de l'Aube** du point de vue de leur insertion sociale et professionnelle, qu'ils perçoivent le Revenu de Solidarité Active (rSa) ou l'Allocation Spécifique de Solidarité (ASS), qu'ils aient moins de 25 ans et soient accompagnés par la Mission Locale, ou encore par Pôle Emploi.
4. Pour toutes ces situations, il a pour objectif de **construire des parcours progressifs vers l'emploi**, adaptés aux difficultés et au rythme de chacun.
5. **Il mobilise et coordonne l'énergie de tous les partenaires** institutionnels et associatifs qui contribueront à la construction de ces parcours, à travers **une animation qui donne la parole à tous**.

3. Nos engagements

Ce Pacte Aubeois pour l'Insertion et l'Emploi constitue le cadre de cohérence pour l'action concertée de tous les partenaires qui s'engagent en faveur des publics les plus fragiles. Ses priorités et son programme d'actions sont le fruit d'une démarche de co-construction associant l'ensemble des acteurs de l'insertion. Cette démarche collective se traduit par des engagements de chacun des partenaires et par des modalités de gouvernance renouvelées. Ce document, assurant la fonction de Pacte Territorial d'Insertion (PTI), valorise les compétences et les politiques de chacun des partenaires impliqués. Il identifie également les responsabilités des différents signataires dans la mise en œuvre des actions.

Les partenaires s'engagent sur 4 axes stratégiques.

Nos 4 axes stratégiques

Axe 1 Améliorer l'accompagnement des publics

Axe 2 Agir pour l'emploi

Axe 3 Lever les difficultés des personnes

Axe 4 Développer les appuis sociaux

En conséquence, au titre de nos champs de compétences respectifs, et dans le cadre du Pacte Aubeois pour l'Insertion et l'Emploi, nous nous engageons à :

- **Articuler** nos politiques et nos dispositifs en faveur de l'insertion sociale et professionnelle ;
- **Mobiliser nos moyens** en cohérence avec ceux des autres partenaires engagés à nos côtés dans le cadre de ce Plan ;
- **Favoriser les effets leviers** des financements que nous mobilisons ;
- **Mettre en œuvre et piloter** le cas échéant les actions prévues au titre du pacte ;
- **S'informer mutuellement** des résultats obtenus, des succès et des éventuelles difficultés rencontrées dans le cadre de sa mise en œuvre ;
- **Evaluer** l'efficacité et l'efficience des actions prévues.

Axe 1 Améliorer l'accompagnement des publics

Les enjeux

Les chiffres clés

94% des allocataires aubois sont orientés vers un parcours d'insertion

80% sont orientés vers un parcours professionnel, 15% vers un parcours social et 5% vers la cellule « travailleurs indépendants »

255 bénéficient en 2018 de l'accompagnement global et 153 brSa Jeunes sont suivis par la mission locale de Troyes

Dans le cadre du RSA, l'accompagnement est un droit pour les personnes ainsi qu'une obligation. La loi prévoit que chaque personne doit bénéficier d'un référent unique qui va l'aider à mettre en œuvre son parcours d'insertion. Cette importance de l'accompagnement des personnes est aujourd'hui réaffirmée dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté. Les statistiques montrent qu'au plan national environ 20% des personnes ne sont pas orientées et qu'elles sont encore plus nombreuses (environ 50%) à ne pas avoir conclu de contrat d'insertion (le contrat d'engagements réciproques).

Dans le département de l'Aube la situation est plus favorable qu'au plan national puisque **la quasi-totalité des personnes sont orientées dans un délai relativement rapide**. Le recours à la téléprocédure pour faire valoir ses droits aux rSa par un nombre très important de personnes (environ 80%) est un gage de rapidité dans l'accès aux droits. En revanche, pour les publics les plus démunis, non équipés ou non familiers des services numériques, l'accès aux droits peut s'en trouver complexifié.

➔ **La rapidité et la qualité de l'accueil, de l'information et de l'orientation** restent un enjeu majeur pour la réussite des parcours ([Fiche action 1](#))

L'expérience montre que plus le parcours est initié rapidement, plus l'accompagnement est mobilisé de manière réactive après l'ouverture des droits, plus la dynamique de parcours peut s'engager positivement. La qualité des parcours repose notamment sur deux éléments clés. L'information qui va être donnée aux bénéficiaires lors de l'ouverture des droits est primordiale pour qu'ils puissent s'approprier la logique Droits et Devoirs propre au rSa et appuient et des actions qu'ils pourront mobiliser pour les aider à résoudre leurs difficultés. L'orientation est une étape fondamentale dans la construction du parcours de la personne. A ce jour, le département de l'Aube présente une particularité forte puisque 85% des publics sont orientés vers Pôle Emploi (contre une moyenne de 54% au plan national). Les 15% restants sont accompagnés par les services du Département, au titre d'un accompagnement social.



Les partenaires ont convenu de revoir le processus d'accueil, d'information et d'orientation des bénéficiaires du rSa. Conformément à l'ambition de la stratégie de lutte contre la pauvreté qui prévoit que les nouveaux entrants soient accueillis et orientés sous un délai d'un mois, le Département, la CAF et Pôle Emploi s'engagent à travailler ensemble pour définir un processus simple et réactif. Il s'agit de permettre à tous les nouveaux entrants dans le dispositif de bénéficier d'une information de qualité leur permettant avec l'aide des services d'envisager un parcours d'insertion. Les critères d'orientation retenus pour orienter la personne vers tel ou tel référent seront réexaminés dans la perspective d'offrir le meilleur service à l'usager. Le processus pourra reposer sur des séances d'information collectives si nécessaire. Il devra être adapté en fonction des territoires urbains et ruraux.

➔ **La mise en place d'un accompagnement adapté pour faire face à la spécificité des publics** est un défi important pour les partenaires ([Fiche action 2](#))

Le public allocataire du rSa est extrêmement hétérogène, que cela soit du point de vue de son âge, de son expérience, de son niveau de formation. L'accompagnement doit donc être adapté aux spécificités des publics. Le Département et ses partenaires ont d'ores et déjà pris en compte la singularité de plusieurs types de publics. Les publics rencontrant à la fois des difficultés sur le plan de l'accès à l'emploi et des difficultés d'ordre social sont pris en charge dans le cadre de l'Accompagnement Global mis en œuvre par le Département et Pôle Emploi. Cet accompagnement sera d'ailleurs renforcé pour prendre en compte encore davantage de personnes. D'autres profils d'allocataires font l'objet de prises en charge particulières : les travailleurs indépendants bénéficient déjà d'un accompagnement spécifique, même si les moyens mobilisés sont insuffisants par rapport aux besoins. De la même façon, certains publics méritent également des accompagnements renforcés et adaptés. C'est notamment le cas des travailleurs non-salariés, des jeunes sortants de l'ASE et des nouveaux entrants au rSa. D'autres publics pourraient également faire l'objet d'actions spécifiques : les jeunes diplômés, les familles monoparentales ou encore des personnes en situation de handicap. L'opportunité de mettre en place de nouvelles actions concernant ces publics sera examinée au cours de la durée du PTI.



Les partenaires du Pacte ont convenu de cibler des publics à besoins particuliers. Il s'agira selon les cas de renforcer les moyens en termes d'accompagnement, de prioriser les publics en termes d'appuis mobilisés, de concevoir des actions ad hoc. Les publics nouvellement entrants, TNS et jeunes sortants seront prioritaires lors du PTI.

• Les nouveaux entrants au rSa. Chaque mois, ce sont en moyenne X personnes qui se voient ouvrir des droits au RSA. Ce sont des publics prioritaires au sens où il est nécessaire de prévenir toute dégradation de leur situation. Il faut agir vite en leur

proposant rapidement des actions répondant à leur(s) problématique(s), notamment du point de vue de l'accès à la formation et de l'accès à l'emploi. Leur mobilisation rapide peut être un gage d'efficacité.

- Les jeunes préparant leur sortie de l'ASE. Il s'agit d'un public cible de la stratégie de lutte contre la pauvreté. L'objectif est d'anticiper la sortie des jeunes à leur majorité, notamment ceux qui étaient confiés, en préparant leur insertion sociale et professionnelle dès l'entretien ayant lieu aux 17 ans de l'enfant, et qui est prévu par la loi, voire même dans l'idéal avant. La direction de l'insertion du département peut ainsi mobiliser ses compétences, ses réseaux d'acteurs en lien avec la direction de l'enfance de la collectivité pour mettre en place un accompagnement adapté. Celui-ci puisera dans les ressources que développent les acteurs, tant du point de vue de l'insertion sociale, que de l'accès au logement, de l'accès aux soins, et bien sûr de l'insertion professionnelle.
- Les travailleurs non-salariés. Ils sont relativement nombreux dans le département et constituent une population très particulière du point de vue de ses besoins. Ils n'arrivent pas à vivre décemment de leur activité mais restent souvent très attachés à leur projet sans avoir toujours les moyens techniques de le développer afin d'atteindre un équilibre économique. Ces travailleurs indépendants sont accompagnés aujourd'hui par les services du Département, mais sans un étayage humain et technique suffisant. L'objectif dans le cadre du Pacte est de développer une action permettant soit d'aider les personnes à faire le deuil de leur projet, soit de les outiller sur un plan technique (gestion d'entreprise, marketing notamment) pour viabiliser leur activité. Cette action pourra faire appel aux compétences outre celles du Département, de la Région, de Pôle Emploi, des organismes spécialisés dans la création/gestion d'entreprises.
- Les jeunes diplômés. Il s'agit d'un public significatif dans l'Aube (7% des BRSA inscrits à Pôle Emploi en janvier 2019). Alors que des entreprises connaissent des difficultés de recrutement, que des jeunes peuvent se sentir démunis dans leur recherche d'emploi, il s'agit de mettre en place un accompagnement prenant en compte leur niveau de formation et de leur offrir ainsi la possibilité de rester sur le territoire départemental.
- Les familles monoparentales. Près d'un tiers des bénéficiaires du rSa vivent au sein d'une famille monoparentale. Les mobiliser dans une optique de retour à l'emploi est essentiel compte tenu de la précarité de ces familles, qui sont presque toujours des femmes isolées. Il s'agit de prendre en compte les problématiques de garde d'enfants, mais aussi de bien travailler sur les questions de parentalité en agissant notamment sur la séparation mère-enfant. Plusieurs partenaires interviennent d'ores et déjà sur ces questions et notamment la CAF, le service PMI du département mais aussi les missions locales.
- Les jeunes en situation de handicap. Il peut s'agir d'un public bénéficiant d'une RQTH ou susceptible d'en bénéficier. De nombreux jeunes rencontrent des difficultés notamment sur le plan cognitif et ne bénéficient pas d'une prise en charge adaptée du

fait d'un déni ou de la non-reconnaissance de leurs difficultés. Par ailleurs, d'autres jeunes ne peuvent accéder aux établissements spécialisés faute de place. Il s'agira pour les partenaires et notamment les missions locales en lien avec les services du département, la MDPH, l'ARS d'expérimenter de nouvelles solutions pour ces publics.

➔ **Outiller l'accompagnement effectué par les travailleurs sociaux du département** (Fiche action 3)

Aujourd'hui, moins d'une personne allocataire du rSa sur cinq est accompagnée par les services sociaux du Département à ce titre. Cependant, si la grande majorité des publics sont réputés accompagnés par les équipes de Pôle Emploi, les travailleurs sociaux du Département doivent accompagner les publics les plus en difficultés, c'est-à-dire tous ceux qui ne peuvent envisager à court ou moyen terme un retour à l'emploi. L'accompagnement consiste donc à aider la personne à résoudre ou à dépasser les problématiques qu'elle rencontre et qui freinent leur accès à l'emploi. Celles-ci sont potentiellement nombreuses, diverses et bien souvent cumulatives pour une même personne. Elles peuvent avoir trait à la santé de la personne (sur le plan physique mais également psychologique), à son isolement social, à des problématiques familiales... De fait, ces personnes accompagnées par le Département sont en grande difficulté sociale. L'accompagnement des travailleurs sociaux est plus ou moins intense selon les priorités et la charge de travail des agents, et les actions relevant de l'insertion et de la remobilisation des personnes vers une trajectoire professionnelle n'est pas toujours prioritaire.



L'enjeu pour le Département en lien avec ses partenaires est de mieux outiller les travailleurs sociaux pour que l'accompagnement soit plus intense et facilite à terme la reprise d'emploi. Il s'agit à la fois de contribuer à la levée des difficultés que rencontre les personnes et de profiter des opportunités d'accès à la formation et à l'emploi lorsque c'est envisageable. Dans cette optique différentes pistes d'actions seront approfondies :

- Redonner du « sens » à l'accompagnement des allocataires du rSa en réinscrivant cette mission dans la logique de l'accompagnement déployé par les travailleurs sociaux, y compris à d'autres titres que le rSa (accompagnement logement, travail sur la parentalité, sur les aides sociales, au titre de la protection de l'enfance...)
- Donner à tous les travailleurs sociaux l'accès à l'ensemble de l'offre existante pour mobiliser les personnes et les aider à résoudre leurs difficultés. Un focus particulier pourra également être fait sur la connaissance et l'appropriation de l'offre déployée par les structures relevant de l'insertion par l'activité économique (STAE).
- Développer, en lien avec les partenaires présents sur les territoires, des actions collectives permettant aux allocataires de se remobiliser, de travailler sur leurs

difficultés, le cas échéant de renouer du lien social, ou encore de pratiquer des activités génératrices d'un processus d'insertion (actions relatives au sport, à la culture par exemple).

- Mettre en place des ressources, une organisation permettant de s'assurer de l'accompagnement effectif et régulier des bénéficiaires du rSa dans une perspective d'insertion (désignation de personnes ressources dans les équipes, mise en place de postes semi-dédiés le cas échéant sur le rSa, diffusion de bonnes pratiques, revues régulières des porte-feuilles rSa...)

Axe 2 Agir pour l'emploi

Les enjeux

| Les chiffres clés |
|--|
| 13 729 projets de recrutement sur le territoire, dont 37% sont considérés comme difficiles |
| 85% d'allocataires ayant pour projet une reprise d'emploi |
| 24 structures d'IAE dans l'Aube, dont 377 postes (en ETP) en ACI qui accueillent en 2017 62% de bénéficiaires du rSa |

La situation est paradoxale. Alors que très nombreux publics sont demandeurs d'emploi, que le nombre d'allocataires du rSa reste très élevé malgré une reprise de la croissance, les entreprises de l'Aube, les structures d'insertion par l'activité économique peuvent éprouver des difficultés à recruter, y compris pour des postes non qualifiés ou faiblement qualifiés. Le même constat peut être effectué concernant l'offre de formation. Alors que l'effort consenti est sans précédent - notamment dans le cadre du Programme Investissement Compétences (PIC) - les candidats ne sont pas toujours présents en nombre par rapport aux places offertes. Par ailleurs, le Département contribue fortement, aux côtés de l'Etat grâce à la CAOM, au développement de l'offre d'insertion : il finance l'aide au poste pour 300 bénéficiaires du rSa et 60 jeunes, et finance à hauteur de 95%

les contrats aidés dans les collèges ou établissements médicosociaux. Agir sur l'emploi, c'est donc faciliter la mobilisation des publics pour qu'ils puissent se positionner rapidement sur des offres existantes, mais c'est aussi faciliter le rapprochement offre et demande d'emploi en développant de nouvelles offres d'accompagnement, comme le parrainage par exemple. C'est également agir sur l'offre existante en matière d'emploi en optimisant la ressource que constitue l'insertion par l'Activité Economique et en développant le recours aux clauses sociales dans les marchés publics.

➔ Faciliter l'accès direct à l'emploi (Fiche action 4)

Si une partie du public (notamment ceux qui font l'objet d'une orientation dite « sociale ») rencontre des difficultés importantes et ne peut de ce fait accéder rapidement à l'emploi, d'autres publics, notamment ceux qui entrent nouvellement dans le dispositif, sont susceptibles d'être mobilisés rapidement pour bénéficier d'un parcours d'accès à l'emploi sur les métiers et les secteurs dits en tension.



Pôle Emploi, Troyes Champagne Métropole, la Région, les Branches Professionnelles, aux côtés du Département se mobilisent pour organiser des parcours vers l'emploi réactifs. Il s'agira notamment :

- o D'identifier et de valoriser les compétences des allocataires du rSa dès leur entrée dans le dispositif pour pouvoir profiter des opportunités d'emplois ou d'accès à la formation.
- o De prendre en compte toutes les opportunités d'emplois et notamment celles liées au travail saisonnier en mettant en place des dispositifs adaptés si nécessaire (travail sur la pluriactivité, neutralisation des ressources pour valoriser le travail effectué...).
- o De construire des parcours d'accès à l'emploi à partir des besoins et projets de recrutement des entreprises en mobilisant l'ensemble des ressources de droit commun existantes : l'offre de services de Pôle Emploi, les financements des OPCO, les compétences de TCM, l'offre de formation de la Région. L'objectif est de construire des parcours personnalisés et sécurisés pour aider la personne à résoudre ses éventuelles difficultés du point de vue de la mobilité, de la garde d'enfant, de la maîtrise de savoirs de base.

Développer un réseau de parrainage mutualisé (Fiche action 5)

Le parrainage en matière d'aide à la recherche d'emploi a fait ses preuves depuis de nombreuses années, que cela soit auprès des publics jeunes ou adultes. Le parrain est celui qui intervient en complément des professionnels de l'insertion et de l'emploi. Il ne se substitue pas à eux, mais apporte son regard de professionnel, son réseau le cas échéant. Il prodigue des conseils, aide à préparer une lettre de motivation, permet d'affiner un CV. Le parrain est souvent un actif occupant un poste d'encadrement dans des entreprises ou des services publics. Le parrainage permet ainsi non seulement d'apporter un service, un appui aux publics en insertion mais il permet également de mobiliser des entreprises, des salariés dans un objectif de responsabilité sociale d'entreprise ou de geste citoyen.



Dans l'Aube, et singulièrement sur le bassin d'emploi de Troyes, il existe d'ores et déjà un réseau de parrainage. Il est porté par la mission locale de Troyes et bénéficie donc exclusivement aux jeunes accompagnés par la mission locale.

L'objectif dans le cadre de ce Pacte est de développer ce réseau pour qu'il puisse également bénéficier aux adultes en insertion. Il s'agit bien d'étoffer ce réseau en l'ouvrant aux adultes et non uniquement d'ajouter un public supplémentaire à celui qui bénéficie déjà des appuis des parrains. Ce développement nécessite bien entendu un renforcement des moyens existants afin de garantir une animation pérenne. Celle-ci est indispensable au bon fonctionnement du réseau de parrainage (recrutement de parrain, communication, régulation des pratiques...)

Optimiser le fonctionnement de l'IAE (Fiche action 6)

Les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) constituent une ressource essentielle pour les publics rencontrant des difficultés d'insertion. Via ce cadre de travail adapté, les personnes peuvent ainsi renouer avec le rythme et les habitudes de travail, exercer un métier et une activité qu'ils pourront valoriser ensuite dans leur recherche d'emploi, se former, acquérir une qualification tout en se voyant accompagnées dans la résolution d'éventuelles difficultés. Le Département de l'Aube compte de nombreuses ressources et notamment des Chantiers d'Insertion.



Les constats effectués dans le cadre du Conseil Départemental d'Insertion par l'Activité Economique piloté par la Directe montrent plusieurs axes de progrès : adapter l'offre IAE aux besoins des territoires et des publics, faciliter la continuité des parcours d'insertion post IAE, améliorer les échanges entre l'ensemble des acteurs qui contribuent aux parcours IAE :

- **Adapter l'offre aux besoins des territoires et des publics** (Fiche action 6). L'offre est aujourd'hui inégalement répartie sur l'ensemble du territoire départemental, concentrée sur quelques secteurs d'activité et métiers. Les partenaires dans le cadre du CDIAE et de ce Pacte s'engagent à poursuivre leurs efforts pour diversifier les supports d'activités afin qu'ils s'ouvrent à un public plus divers et notamment aux femmes, qu'ils puissent déboucher sur des secteurs d'activités qui recrutent. Il s'agira également de faciliter la création d'entreprise d'insertion afin de faciliter la mise en place de parcours progressifs pour les personnes. Cet effort en matière de développement passe notamment par le recours à des financements européens afin de disposer de moyens financiers adaptés. Afin de sécuriser le recours à ces moyens financiers, le Département financera un appui ingénierie mutualisé pour les structures.
- **Faciliter la fluidité et la continuité des parcours** (Fiche action 6). Obtenir un contrat dans une structure d'insertion par l'activité économique et notamment en chantier d'insertion ne peut constituer une fin en soi. Le passage en chantier d'insertion n'est qu'une séquence d'un parcours vers l'emploi qui se doit d'être cohérent et sécurisé. Les partenaires s'engagent ainsi à travailler les jointures à l'entrée de l'IAE et à la sortie de cette séquence pour construire des « parcours sans coutures ». Il s'agit notamment de bien passer le relai entre les référents de parcours avant l'entrée en IAE et ceux qui interviennent au sein de la structure au titre de l'accompagnement social de la personne. Il s'agit également de travailler sur les suites de cette séquence en envisageant des formations, l'accès à la qualification, l'entrée dans une entreprise d'insertion et/ou la recherche d'emploi dans le secteur classique du marché du travail. Des ponts, des relations privilégiées sont ainsi à construire avec les entreprises. La continuité de l'accompagnement passe également par la mobilisation sécurisée de référents afin de poursuivre l'investissement engagé. Les partenaires pourront ainsi

mobiliser le cas échéant un accompagnement spécifique, par exemple l'accompagnement global mis en œuvre conjointement par le département et Pôle Emploi.

- **Favoriser et outiller les échanges entre tous les partenaires concourant aux parcours au sein de l'IAE** (Fiche action 6). Afin de mieux et davantage orienter les personnes vers une structure d'insertion par l'activité économique et dans l'objectif de construire de vrais parcours d'insertion débouchant sur une qualification et un emploi, les partenaires ont convenu d'intensifier et d'outiller leurs échanges. Pour faciliter les candidatures sur les offres de l'IAE, les structures feront mieux connaître leur activité (notamment aux travailleurs sociaux). Le suivi des parcours sera également travaillé via la généralisation des Comités Techniques d'Animation (CTA) placés sous la responsabilité de Pôle Emploi. De même, des comités de pilotage réguliers associant les partenaires clés seront organisés afin d'anticiper les suites de parcours des personnes.

➔ Développer les clauses sociales des marchés publics (Fiche action 7)

Les clauses sociales insérées dans les marchés publics permettent de construire des parcours d'insertion pour des publics fragiles en leur donnant du travail et permettent aux collectivités d'optimiser leur investissement en travaillant sur l'insertion des habitants de leur territoire. La mise en place des clauses sociales donne au plan national de bons résultats. Ces clauses appellent cependant une ingénierie particulière tant pour aider les services concernés à « clausurer » leurs marchés que pour aider les entreprises à répondre à la clause. Enfin, il est également nécessaire de construire des parcours pour les personnes afin que la séquence de travail fournie par la clause s'inscrive dans une trajectoire de retour durable vers l'emploi.



Dans le département de l'Aube, Troyes Champagne Métropole a développé via un poste de développeur de la clause sociales et une ingénierie adaptée. L'ambition du département et de TCM est aujourd'hui de mutualiser cette ressource, le département pouvant contribuer à son renfort. Celle-ci pourra ainsi participer au bon développement de la clause dans les marchés publics du département, celui-ci ayant décidé de la développer de manière volontariste dans le cadre de ce pacte.

➔ Créer une action de suivi dans l'emploi

L'étude des trajectoires des publics en insertion témoigne de la fragilité des parcours et de l'accès à l'emploi. De nombreux publics qui ont construit pas à pas un long parcours vers l'emploi y accèdent, mais souvent pour un temps court. Pour de multiples raisons - qui peuvent tenir à la durée prévue du contrat mais également aux difficultés que peuvent rencontrer les personnes sur le plan du rythme de travail, des savoirs faire, des savoirs

êtres... - le contrat de travail n'est pas pérenne. La personne, dans ce cas, ne bénéficie d'aucun accompagnement anticipant cette difficulté et doit souvent recommencer un long parcours qui peut à plus ou moins moyen terme la reconduire à solliciter un minima social. L'investissement initial s'en trouve ainsi compromis. Les partenaires souhaitent dans le cadre de ce pacte envisager à titre expérimental le développement d'une offre de services permettant de sécuriser le parcours dans l'emploi. Il s'agit en quelque sorte d'anticiper une éventuelle rupture ou « sortie sèche » (sans reprise d'accompagnement) de la situation de travail.

Axe 3 Lever les difficultés des personnes



Concernant l'accès et l'usage du numérique, des offres d'accompagnement sont d'ores et déjà menées par les partenaires institutionnels et associatifs du territoire. Du côté du Département, certaines actions ont été programmées dans le SDAASAP : l'amélioration de la couverture des communes en 4G et en haut débit d'ici 2025, la lutte contre les zones blanches d'ici 2021 et l'organisation de formations ciblées dans les MSAP et les communes sur la période 2018-2021 notamment.

Ces différentes offres ne sont cependant pas suffisamment connues par les partenaires et les acteurs de terrain. Une des actions à mettre en œuvre est donc avant tout de communiquer sur celles-ci, via notamment un outil de cartographie numérique, régulièrement actualisé, qui recensera les offres disponibles et qui sera accessible à tous, professionnels comme grand public. De plus, sur les territoires les moins pourvus, les acteurs de proximité seront mobilisés afin de s'inscrire dans la stratégie d'inclusion numérique menée par le Département et ses partenaires.

➔ Créer une structure « ressource » sur les problématiques d'illettrisme et d'analphabétisme ([fiche action 2](#))

Un nombre important de bénéficiaires du rSa déclarent éprouver des difficultés de lecture et de compréhension (8%). Cette part est d'autant plus problématique qu'elle est certainement sous-estimée, la plupart des personnes ne déclarant pas spontanément ce type de difficultés. Bien que difficile à quantifier, les problématiques concernant l'illettrisme et l'analphabétisme sont des questions prégnantes sur le territoire de l'ancienne région Champagne Ardennes, puisque 15% des adultes de 18-65 ans ayant été scolarisés en France étaient en 2004 en situation préoccupante face à l'écrit. Dans l'Aube, près d'un tiers des bénéficiaires du rSa ne sont pas diplômés : 10% de ceux inscrits chez Pôle Emploi n'ont jamais bénéficié d'aucune scolarisation et 19% ont arrêté leurs études à un niveau brevet. Enfin, les structures de l'IAE estiment qu'une partie importante de leur public souffre de ces problématiques. Si des associations et des organismes de formation portent des actions linguistiques sur le territoire (plutôt en zone urbaine), plusieurs difficultés ont été constatées : le manque de places disponibles par rapport au niveau des besoins des aubois en difficulté, mais également la forme souvent inadaptée que prennent les actions de formation existantes, mettant les personnes peu qualifiées dans des configurations d'apprentissage souvent proches de contextes très scolaires, contextes qu'une partie des personnes associe à des situations d'échec.



Le Département souhaite réfléchir sur les problématiques de maîtrise de la langue, qui touchent fortement le public qu'il accompagne, en lien avec la Région

D'autres freins que ceux sur un plan professionnel peuvent être de véritables obstacles concernant le retour des personnes à l'emploi, voire même concernant leur inscription dans un parcours d'insertion, social ou professionnel. Ces freins, parfois appelés « périphériques à l'emploi », sont cependant essentiels à « lever » : dans l'Aube, c'est près d'un bénéficiaire du rSa sur 2 (49%) qui déclare rencontrer des difficultés d'ordre social dans sa vie quotidienne : que cela concerne le champ de la santé (25%), la complexité des démarches administratives (12%) ou encore des difficultés de lecture et de compréhension (8%). Si le Département et ses partenaires possèdent plusieurs leviers afin d'accompagner ces personnes (sur le soin, vers la mobilité ...), encore faut-il qu'elles les connaissent et puissent s'en emparer. Les enjeux de cet axe concernent donc tant l'accès aux droits des personnes, que leur accompagnement vers des solutions adaptées, qui sont des prérequis indispensables à la reprise durable d'un emploi.

➔ Faciliter l'accès et l'usage des outils et services numériques ([fiche action 8](#))

Le mouvement de dématérialisation de certaines démarches, conjugué à la baisse de rendez-vous en présentiel et la fermeture des permanences de différents acteurs, laisse craindre qu'une partie de la population ne maîtrisant pas les outils numériques soit laissée de côté. Cela concerne évidemment les bénéficiaires du rSa, quand 69% des dossiers d'inscription dans le dispositif se déroulent dorénavant grâce à la téléprocédure. Bien sûr, de nombreuses actions d'accompagnement existent sur le territoire aubois : c'est par exemple le rôle des personnes recrutées en services civiques par Pôle Emploi ou par la CAF et qui animent les espaces d'attentes dotés de postes en libre-service. Cependant, les problèmes d'accès et d'utilisation du numérique ne concernent pas seulement une première inscription à un service mais sont récurrents, les démarches administratives nécessitant des actualisations régulières des situations des personnes. Au-delà de ces difficultés, la maîtrise de ces outils et le transfert de compétences vers les personnes accompagnées sur le numérique est un objectif en soi, allant dans le sens d'une plus grande autonomie des personnes dans leur vie quotidienne. Le constat est pourtant fait que l'accompagnement des publics se transforme la plupart du temps en « faire à la place de », par manque de temps ou de formation.

qui détiennent les compétences relatives à la formation professionnelle. Dans le contexte favorable du développement de l'offre de formation grâce au déploiement du Plan d'Investissement Compétences (PIC) soutenu par l'Etat, un des enjeux portera sur le repérage du public en difficultés ainsi que son adhésion aux actions de formation proposées. Le présent Pacte permet d'explorer l'opportunité de mettre en place une structure « ressource » sur ces problématiques, comme il en existe sur d'autres territoires départementaux : les Centres de Ressources Illettrisme et Analphabétisme (CRIA). Ces structures prennent généralement la forme d'associations ou de GIP, contribuent à la sensibilisation et l'animation de réseaux de professionnels comme bénévoles autour de ces problématiques (acteurs associatifs, prescripteurs et acteurs du champ social et de l'emploi, SIAE notamment), et apportent également leur expertise aux acteurs institutionnels concernant la construction de leur offre de formations.

➔ Lancer la plateforme mobilité (fiche action 10)

Le projet de monter une plateforme concernant la mobilité dans l'Aube remonte à deux ans. D'abord pensé à l'échelle du territoire de l'agglomération troyenne, ce projet a été étendu à l'échelle départementale et a été concrétisé par le lancement d'un diagnostic mobilité afin de réaffirmer la « plateforme mobilité ». Le diagnostic rappelle que le département aubois est marqué par une grande ruralité et que l'absence de solutions de mobilité est souvent l'un des principaux freins des publics en insertion. 41% des allocataires du rSa n'ont par exemple pas le permis de conduire et 10% d'entre eux déclarent ne disposer d'aucun moyen de transports. Si diverses aides et dispositifs d'accompagnement existent sur le territoire, ils demeurent trop peu nombreux au regard des besoins et insuffisamment connus par les professionnels qui accompagnent les publics.



La plateforme mobilité répondra à plusieurs besoins identifiés lors des groupes de travail par le Département et ses partenaires. Elle sera portée par le Département mais aura une vocation résolument partenariale, les partenaires s'engageant dans les instances de pilotage de la plateforme et pourront contribuer à du cofinancement de projet. Elle contribuera notamment à :

- L'amélioration de la connaissance des dispositifs existants et de l'orientation des publics. Des « conseillers » en mobilité, formés sur les différentes structures, seront en capacité d'établir un diagnostic précis des freins des personnes concernant la mobilité et donc de les orienter sur l'offre existante la plus pertinente (autant sur des critères administratifs que sur ceux de son projet).
- Elle accompagnera les structures du territoire sur l'émergence de nouvelles offres en proposant son expertise d'ingénierie de projets. Elle identifiera également les besoins en termes d'actions de « remobilisation » du public autour de la mobilité, afin

de travailler autour de l'aspect « psychologique » de la mobilité, grâce à des ateliers notamment.

- Un travail de sensibilisation pourrait être mené auprès des employeurs, notamment pour les entreprises implantées dans les zones périurbaines, afin d'apporter une flexibilité concernant les horaires de travail au regard de ceux des transports en commun. La possibilité de mettre à disposition une partie du parc automobile inutilisé des institutions et des entreprises privées a également été évoquée.

➔ Faciliter l'accès aux soins (fiche action 11)

Les problématiques de santé, qu'elles soient d'ordre physiques ou mentales, sont les premiers freins déclarés par les allocataires entrant dans le dispositif : elles concernent en effet un quart d'entre eux. Différentes actions de prévention et d'accès aux soins existent sur les territoires, portées par le tissu associatif, par le Département ou par des partenaires : des forums de santé, des actions dans le cadre des différents contrats de locaux de santé ou encore des conventions de partenariat avec la CPAM pour des bilans de santé. Un poste d'accompagnement vers le soin était d'ailleurs financé par le Département il y a quelques années. Mais à l'heure actuelle, les travailleurs sociaux accompagnant les publics se sentent démunis, tant sur les aspects de diagnostic des difficultés des personnes que sur l'orientation vers un professionnel de santé disponible ou lorsque se pose la question de l'accompagnement physique vers les soins.



Trois aspects seront étayés dans le cadre de l'accompagnement des bénéficiaires du rSa vers les soins : l'amélioration de l'accès aux droits (ouverture des publics par la CMU et la CMU-C), ainsi qu'un travail autour de la meilleure détection des problématiques médicales et de l'accompagnement des personnes vers les professionnels de santé. Afin d'atteindre ces objectifs, le Département pourra s'appuyer sur les ressources dont il dispose déjà en interne (infirmières de PMI notamment) et renforcer divers partenariats (avec l'ARS, la CPAM notamment) pour faciliter le parcours des personnes vers le soin.

Axe 4 Développer les appuis sociaux

Les enjeux

Les chiffres clés

Entre 5000 et 6000 associations dans l'Aube

83% des allocataires du rSa isolés nouvellement entrés (dont 51% sans enfants et 32 avec enfant)

100% : la part de CER signés concernant les personnes en accompagnement social

Les personnes privées d'emploi, quand elles cumulent également d'autres freins (difficultés d'accès aux soins, liens sociaux distendus etc.), peuvent se trouver dans une situation de grand isolement social qui représente un véritable obstacle dans la reprise d'une dynamique d'insertion. A l'heure actuelle, les actions d'accompagnement ayant pour support l'accès à différentes activités créatrices de lien social (loisirs, sport et culture, engagement associatif ...) ou l'utilisation de chantiers « pré ACI » sont peu utilisées comme des leviers potentiels et valorisées dans les parcours des personnes bénéficiaires du rSa. Le Département et ses partenaires souhaitent impulser ou renforcer l'accès à différentes actions afin de permettre aux personnes qui le souhaitent de participer à la vie locale et d'exercer des activités afin de retisser du lien social.

➔ Créer une plateforme de bénévolat (fiche action 12)

Bien qu'aucune étude de besoins précise n'ait encore été menée sur le département, les associations du territoire font fréquemment part de leurs difficultés à recruter des bénévoles et regrettent le vieillissement des volontaires aubois. En parallèle, les allocataires du rSa peuvent vouloir s'impliquer dans des activités nouvelles, mais ne savent pas toujours à qui s'adresser ou n'osent pas « pousser la porte » des associations. Enfin, certains peuvent penser que ce type d'action « ne les concerne pas ». Bien que le lien entre l'engagement bénévole et l'impact direct sur l'« employabilité » des personnes n'ait pas été prouvé, celui-ci permet cependant aux personnes de recréer du lien social, de se « dynamiser » grâce à la reprise d'activités. Au-delà de la question de la socialisation, la problématique de l'acquisition de savoirs-être est également primordiale concernant l'accès à l'emploi. Alors que les savoirs de base peuvent être acquis par des formations plus ou moins longues, les savoirs être sont plus difficiles à acquérir et nécessitent un travail de long terme, auquel peut contribuer en partie cet engagement bénévole.



La création d'une plateforme numérique recensant les offres de bénévolat de la part des associations permettra au public - et notamment aux allocataires du rSa en accompagnement à dominante sociale - d'identifier les structures qui ont des besoins en termes de bénévolat, et qui sont en mesure d'encadrer des personnes potentiellement éloignées de l'emploi. Au-delà de cette plateforme, les personnes nécessitent également d'être accompagnées pour se positionner sur ces offres, notamment par les travailleurs

sociaux du Département, les personnes les plus isolées risquant de ne pas s'en saisir spontanément. Cette action d'engagement citoyen pourra faire l'objet d'une valorisation dans le CER des personnes volontaires, et ainsi être un véritable levier d'insertion (apprentissage de codes, resocialisation, développement d'un réseau relationnel, acquisition de nouvelles compétences liées au bénévolat ...).

➔ Créer une nouvelle action permettant une remobilisation progressive des allocataires (fiche action 13)

L'accompagnement des bénéficiaires du rSa vers l'emploi, notamment des personnes en accompagnement social, passe aussi par la participation à des actions collectives, autour de la culture, du sport ou d'autres activités (de loisirs ou des chantiers d'activités) créatrices de lien social, que le Département subventionne d'ailleurs largement. Si ce type d'actions collectives existe bien sûr sur le territoire, une partie des travailleurs sociaux du Département n'identifie pas spontanément comment ces activités peuvent être un support d'accompagnement pour les personnes. De plus, les personnes ont besoin d'être accompagnées afin d'y accéder, le collectif pouvant susciter des craintes pour les publics les plus éloignés de l'emploi.



Le Département s'engagera dans un travail de valorisation des actions existantes (sport, culture) et accompagnera en interne les travailleurs sociaux afin qu'ils développent le réflexe de les « activer » dans le cadre des parcours des bénéficiaires du rSa. Sur les zones peu couvertes, cette action nécessitera également le développement de nouvelles offres collectives en lien avec les partenaires associatifs du territoire. Enfin, la création de « chantiers d'activités » avec très peu d'heures de travail et un défraîchement pourrait également permettre aux personnes de se remobiliser progressivement.

➔ Des actions qui nécessitent de repenser le rôle d'accompagnement effectué par les travailleurs sociaux du Département.

Cet axe en particulier nécessite que la situation des personnes en accompagnement social soit mieux connue des travailleurs sociaux et qu'ils s'emparent du CER comme d'un levier dans l'accompagnement des personnes. Certaines initiatives ont vu le jour sur les territoires pour approfondir la connaissance du public : sur la circonscription de Troyes par exemple, les TMS utilisent un « diagnostic social », afin de recenser les besoins des personnes et de leur proposer par la suite des actions collectives qui leur conviennent. Plus globalement, ce type d'initiatives appelle à réfléchir à d'autres types d'action pour encourager la participation des allocataires du rSa au dispositif (participation aux équipes pluridisciplinaires, etc.), comme cela est prévu par la loi.

Les 13 actions du PTI

| | | | |
|--------------|--|-----------|--|
| Axe 1 | Améliorer l'accompagnement des publics | Action 1 | Accueillir, informer, orienter les nouveaux entrants |
| | | Action 2 | Cibler des publics ayant des besoins spécifiques en termes d'accompagnement |
| | | Action 3 | Développer et outiller l'accompagnement effectué par les TMS du Département |
| Axe 3 | Lever les difficultés des personnes | Action 8 | Faciliter l'accès et l'usage des outils et services numériques |
| | | Action 9 | Créer une structure « ressource » sur les problématiques d'illettrisme et d'analphabétisme |
| | | Action 10 | Lancer la plateforme mobilité |
| | | Action 11 | Faciliter l'accès aux soins |
| Axe 2 | Agir pour l'emploi | Action 4 | Faciliter l'accès direct à l'emploi |
| | | Action 5 | Mettre en place un réseau de parrainage mutualisé entre partenaires |
| | | Action 6 | Optimiser le fonctionnement de l'insertion par l'activité Economique |
| | | Action 7 | Développer les clauses sociales des marchés publics |
| Axe 4 | Développer les appuis sociaux | Action 12 | Créer une plateforme bénévolat |
| | | Action 13 | Créer une nouvelle action permettant une remobilisation progressive des allocataires |

Axe 1 Améliorer l'accompagnement des publics

| | |
|--|---|
| AXE 1 : Améliorer l'accompagnement des publics | |
| Fiche 1 – Accueillir, informer, orienter les nouveaux entrants | |
| Diagnostic et contexte | |
| Un dispositif d'accueil information orientation mis en œuvre par le Département réactif. 85% d'orientation vers le champ professionnel (Pôle Emploi) Un développement de la téléprocédure d'ouverture des droits qui impacte le dispositif d'accueil et d'information. | |
| Objectifs | Contenu et mise en œuvre |
| → Accueillir, informer et orienter les nouveaux allocataires un mois au maximum après leur entrée dans le dispositif. → Repenser les critères d'orientation et vérifier leur pertinence | → Mise en place d'infos collectives partenariales en zones urbaines. → Création et partage d'un référentiel d'orientation départemental. |
| Pilotage de l'action | |
| → Pilote : Département. Partenaires : Pôle Emploi, CAF | |

| | |
|--|---|
| AXE 1 : Améliorer l'accompagnement des publics | |
| Fiche 2 – Cibler des publics ayant des besoins spécifiques en termes d'accompagnement | |
| Diagnostic et contexte | |
| Compte tenu de leur spécificité plusieurs profils de publics méritent un accompagnement spécifique correspondant à leurs besoins. D'autres actions autour de publics spécifiques pourront être étudiées lors de la durée du PTI. | |
| Objectifs | Contenu et mise en œuvre |
| → Mettre en place un accompagnement particulier pour les publics suivants : <ul style="list-style-type: none"> o Jeunes sortants de l'ASE pour préparer leur autonomie o Travailleurs indépendants o Allocataires nouvellement entrants | Selon les cas de figures, lancement d'appels à projets, d'appels d'offres ou partenariats formalisés : <ul style="list-style-type: none"> → Avec les missions locales et les partenaires de l'insertion pour les jeunes ressortissants de l'ASE → Avec des intervenant du secteur de la création d'activité et d'entreprises pour les travailleurs indépendants |
| Pilotage de l'action | |
| → Pilote : Département. Partenaires : CAF, missions locales, tissu associatif ... | |

| AXE 1 : Améliorer l'accompagnement des publics | |
|---|--|
| Fiche 3 – Développer et outiller l'accompagnement effectué par les TMS du Département | |
| Diagnostic et contexte <i>Les travailleurs sociaux accompagnent des allocataires du rSa sur le plan social ce qui n'exclut pas des actions en faveur du retour à l'emploi pour les publics qui le peuvent. Un accompagnement des allocataires et des familles au titre de l'insertion qui n'est pas aujourd'hui la priorité des Travailleurs Sociaux, une méconnaissance des offres existantes.</i> | |
| Objectifs | Contenu et mise en œuvre |
| → Redonner une priorité à l'insertion pour les travailleurs sociaux | → Mettre en place des appuis auprès des équipes pour qu'elles s'approprient davantage la mission insertion → Etudier la faisabilité de la mise en place de portefeuille d'accompagnement avec une dominante rSa → Développer des outils d'informations afin que les TS s'approprient l'offre d'insertion |
| Pilotage de l'action : Département. | |

| Axe 2 Agir pour l'emploi | |
|---|---|
| AXE 2 : Agir pour l'emploi | |
| Fiche 4 – Faciliter l'accès direct à l'emploi | |
| Diagnostic et contexte <i>Des offres d'emplois (y compris peu qualifiées) non pourvues et de nombreux allocataires du rSa en recherche d'emploi. Un rapprochement offre et demande d'emploi difficile car les publics ne sont pas mobilisés rapidement sur les offres et car les professionnels en charge de l'accompagnement méconnaissent les compétences et les profils du public.</i> | |
| Objectifs | Contenu et mise en œuvre |
| → Faciliter rapidement le positionnement des publics sur des offres d'emplois, des parcours formation | → Etudier la mise en place d'ateliers avec Pôle Emploi, TCM pour mobiliser rapidement le public et notamment les flux entrants au rSa → Construire des outils, des process permettant de repérer les compétences des allocataires du rSa → Construire des parcours ad hoc vers l'emploi concernant des métiers en tensions (intégrant des séquences de formation) |
| Pilotage de l'action | |
| → Pilote : Département. Partenaires : Pôle Emploi, TCM | |

| AXE 2 : Agir pour l'emploi | |
|--|---|
| Fiche 5 – Mettre en place un réseau de parrainage mutualisé entre partenaires | |
| Diagnostic et contexte <i>Pour les publics fragiles l'accompagnement intensif vers l'emploi est déterminant. Bien souvent ces publics n'ont pas accès facilement à un réseau professionnel et ont besoin de conseils très pratiques pour mettre en œuvre leurs démarches pour accéder à un emploi.</i> | |
| Objectifs | Contenu et mise en œuvre |
| → Mobiliser un réseau professionnel pour des actions de parrainage vers et dans l'emploi | → Développer le réseau de parrainage existant pour les jeunes porté par la mission locale pour offrir ce service aux adultes → Renforcer l'ingénierie existante du réseau de parrainage pour recruter de nouveaux parrains et étayer l'animation du réseau |
| Pilotage de l'action | |
| → Pilote : Département. Partenaires : Etat, TCM, missions locales, collectivités locales, entreprises | |

AXE 2 : Agir pour l'emploi
 Fiche 6 – Optimiser l'IAE

Diagnostic et contexte

L'IAE est un outil précieux pour insérer les publics fragiles mais l'offre est inégale selon les territoires. Un manque des Entreprises d'Insertion pour compléter les parcours des personnes. Une offre insuffisamment maîtrisée par les TMS. Des parcours qui ne sont pas toujours suffisamment régulés, suivis, ajustés pour pérenniser l'insertion en fin de séquence IAE.

Objectifs

→ Optimiser le fonctionnement de l'IAE

Contenu et mise en œuvre

- Ajuster l'offre IAE existante en diversifiant les supports d'activité, en facilitant la création d'entreprises d'insertion, en équilibrant l'offre sur les territoires
- Généralisation des Comités Techniques d'Animation sur l'ensemble des territoires et mise en place de comités de pilotage réguliers pour chaque chantier. Désignation d'une personne ressource IAE dans chaque ALE.
- Développement des échanges entre le secteur de l'IAE et les prescripteurs afin de faciliter l'appropriation de l'offre.

Pilotage de l'action

→ **Pilote** : Etat, Département. **Partenaires** : Pôle Emploi, réseau de prescription sur l'IAE, structures de l'IAE

AXE 2 : Agir pour l'emploi
 Fiche 7 – Développer les clauses sociales des marchés publics

Diagnostic et contexte

Les clauses sociales des marchés publics sont développées aujourd'hui par plusieurs donneurs d'ordre dont TCM qui par ailleurs dispose d'un facilitateur. Le département souhaite développer dans le cadre de ses marchés publics le recours à la clause sociale.

Objectifs

→ Développer les clauses sociales dans les marchés publics y compris dans les marchés du Département.

Contenu et mise en œuvre

- Elaboration par le département d'une feuille de route indiquant le volume des marchés pouvant intégrer une clause, le type de marché, les process à mettre en œuvre.
- Financement par le département du poste de facilitateur existant pour qu'il puisse constituer un support ingénierie et parcours pour les marchés clausés par le Département

Pilotage de l'action

→ **Pilote** : Département. **Partenaires** : Etat, TCM.

| Axe 3 : Lever les difficultés des personnes Fiche 10 – Lancer la plateforme mobilité | |
|--|--|
| Diagnostic et contexte Un département fortement rural et un réseau de transport peu dense en dehors de l'agglomération troyenne. 40% des bénéficiaires du rSa n'ont pas le permis de conduire. Des problématiques de mobilité relevant de l'ordre « psychologique » dans les territoires plus urbains. | |
| Objectifs → Favoriser les mobilités y compris les micro-mobilités pour tous les publics y compris les publics en SIAE → Animation du réseau de partenaires et mise en cohérence des aides existantes : rôle d'information et de promotion de l'offre existante → Accompagnement à de l'ingénierie de projets sur les territoires existants → Mise en place d'actions sur l'aspect « psychologique » de la mobilité (ateliers) | Contenu et mise en œuvre → Portage de la plateforme en interne par le Département → Pilotage collectif avec les partenaires. → Co-financement et animation avec les partenaires. |
| Pilotage de l'action → Pilote : Département. Partenaires : Etat, Région, TCM, collectivités locales, tissu associatif. | |

| Axe 3 : Lever les difficultés des personnes Fiche 11 – Faciliter l'accès aux soins | |
|---|---|
| Diagnostic et contexte Les problématiques de santé sont les premiers freins déclarés par les allocataires du rSa (un quart d'entre eux). Des travailleurs sociaux démunis pour traiter ces problématiques Comme sur la plupart des territoires ruraux, une offre médicale peu développée. Peu d'outils ou d'actions développés pour accompagner les personnes vers le soin. | |
| Objectifs → Améliorer la détection des problématiques médicales (physiques et psychologiques), tout au long du parcours → Accompagner les personnes vers les soins → S'assurer du bon accès aux droits des publics (CMU, mutuelle) | Contenu et mise en œuvre → Mobiliser des ressources médicales y compris celles du département (infirmières PMI notamment) pour mieux orienter le public, construire des parcours adaptés et accompagner les publics |
| Pilotage de l'action → Pilote : Département. Partenaires : ARS, CPAM. | |

| Axe 3 : Lever les difficultés des personnes Fiche 8 – Faciliter l'accès et l'usage des outils et services numériques | |
|---|---|
| Diagnostic et contexte Un horizon de dématérialisation des démarches administratives. 80% des inscriptions au rSa effectuées par le téléprocédure. 18% de personnes souffriraient d'« illettrisme » au niveau national (baromètre du numérique) | |
| Objectifs → Prioriser les publics brSa dans la stratégie d'inclusion numérique portée par le Département → Améliorer la connaissance des offres existantes entre partenaires → Créer de nouvelles ressources sur les zones blanches → Améliorer la médiation numérique | Contenu et mise en œuvre → Mobilisation des acteurs de proximité dans la mise en œuvre de la stratégie d'inclusion numérique, notamment sur les territoires prioritaires (peu pourvus) → Création, actualisation et communication autour d'une cartographie dynamique recensant les actions d'accompagnement numérique → Proposition des formations aux professionnels pour accompagner les usagers |
| Pilotage de l'action → Pilote : Département. Partenaires : Etat, TCM, collectivités locales, Pôle Emploi, CAF | |

| Axe 3 : Lever les difficultés des personnes Fiche 9 – Créer une structure « ressource » sur les problématiques d'illettrisme et d'analphabétisme | |
|--|--|
| Diagnostic et contexte Une problématique complexe à quantifier mais qui pourrait concerner au moins 10% des allocataires du rSa. Le constat d'un manque de formation linguistique adaptée aux besoins du public accompagné par le Département. | |
| Objectifs → Repérer les personnes en situation d'illettrisme → Favoriser l'accès à la formation pour les publics ne maîtrisant pas les savoirs de base → Adapter l'offre de formation aux besoins du public | Contenu et mise en œuvre → Mettre en place un acteur ressource pour former les professionnels sur le repérage des publics, assurer des actions de remédiation pour le public, créer de nouveaux outils → Travailler avec la Région à une adaptation de son offre de formation pour ces publics dans le cadre du PIC |
| Pilotage de l'action → Pilote : Département. Partenaires : Région, Département, tissu associatif | |

Axe 4**Développer les appuis locaux****AXE 4 : Développer les appuis locaux****Fiche 12 – Créer une plateforme bénévolat****Diagnostic et contexte**

Des associations qui font face à la difficulté de renouveler les bénévoles au sein de leur structure

Une absence d'outils pour mettre en regard les besoins des associations et les personnes en accompagnement social volontaires pour s'engager

Objectifs

- Permettre aux publics (notamment aux allocataires du r5a en accompagnement à dominante sociale) de pratiquer des activités leur permettant de renouer du lien social
- Appuyer les associations au renouvellement de leurs bénévoles

Contenu et mise en œuvre

- Création d'une plateforme numérique recensant les offres de bénévolat de la part des associations
- Accompagner les publics pour qu'ils se positionnent sur ces offres
- Accompagner les associations à encadrer un public en difficulté

Pilotage de l'action

- **Pilote** : Département. **Partenaires** : Etat, TCM, collectivités locales, tissu associatif.

AXE 4 : Développer les appuis locaux**Fiche 13 – Créer une nouvelle action permettant la remobilisation des personnes****Diagnostic et contexte**

Des personnes en accompagnement social pour lesquelles les travailleurs sociaux ne disposent que de peu de leviers, ou ne les activent pas systématiquement.

Des bénéficiaires du r5a en situation d'isolement social.

Objectifs

- Faciliter le retour progressif à une activité pour le public en accompagnement social
- Diversifier les supports d'accompagnement pour les personnes éloignées de l'emploi

Contenu et mise en œuvre

- Développement d'actions collectives par le Département en lien avec les partenaires du territoire pour créer du lien social et lever les freins à l'emploi (insertion par le sport, la culture...)
- Développer des chantiers activité avec très peu d'heures de travail et avec un défraielement des personnes

Pilotage de l'action

- **Pilote** : Département. **Partenaires** : Etat, TCM, missions locales, collectivités locales, tissu associatif, opérateurs ...

